

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 8 décembre 2025

Par courriel et par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4307-2025 - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire
des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Preuve écrite de l'AQCIE-CIFQ**

N.D. : 123 333

Chère consoeur,

La présente fait suite à la correspondance B-0113 du Distributeur par laquelle celui-ci avise la Régie que la production d'une mise à jour des pièces en fonction des effets de la décision D-2025-114, tel qu'il a été ordonné par la Régie pour le 4 décembre 2025¹, ne pourra être terminée dans le délai accordé.

Par ailleurs, le Distributeur n'identifie et ne demande aucun délai additionnel précis afin de produire cette mise à jour des pièces, se contentant d'affirmer que ce dépôt se fera «au moment opportun pour l'audience débutant en janvier 2026».

Nous sommes déjà maintenant le 8 décembre 2025 et le début de l'audition dans le présent dossier est prévu pour le 8 janvier 2026, avec entre temps la période des vacances des fêtes.

Comme l'indiquait la Régie dans sa décision D-2025-117 à l'égard du dossier tarifaire du Transporteur, une telle mise à jour n'implique que des «ajustements de concordance».²

En prévision de l'audience du 8 janvier 2025, afin que les intervenants puissent être en mesure d'apprécier «en temps opportun» les impacts de la décision D-2025-114, sans devoir attendre la mise à jour de l'ensemble de la preuve du Distributeur, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie d'ordonner à ce

¹ Lettre A-0025

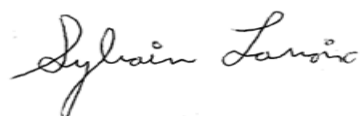
² Décision D-2025-117, par. 17

dernier d'au moins transmettre d'ici le 12 décembre 2025 la mise à jour des pièces suivantes :

- B-0010 : HQD-3. Document 1 – Principes réglementaires et méthodes et pratiques comptables (en ce qui concerne le lissage, p. 6 et 7);
- B-0013 : HQD-4, document 1 - revenu requis;
- B-0028 : HQD-5, document 1.1 révisé - répartition du coût de service pour l'année 2026;
- B-0029 : HQD-5, document 1.2 révisé - répartition du coût de service pour l'année 2027;
- B-0030 : HQD-5, document 1.3 révisé - répartition du coût de service pour l'année 2028;
- B-0060 : HQD-1, document 1 révisé – Présentation de la demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

Concernant la méthode de calcul du mécanisme de lissage en fonction de cette révision des revenus requis, l'AQCIE-CIFQ demande également à la Régie de s'assurer que le document B-0097 soit mis à jour d'ici au moins le 5 janvier 2026.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle donnera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Marie-Michelle Côté et Me Simon Turmel, procureurs de HQD